Politique agricole

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **26 (1989)**

Heft 970

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'INVITÉ DE DP

Mme Thatcher en Suisse

Que des syndicalistes et des socialistes des pays membres de la Communauté s'inquiètent du «déficit social» de l'Acte unique européen, et fassent savoir clairement que la création d'un espace économique sans frontière doit aller de pair avec des mesures sociales, est parfaitement légitime. «Faire l'Europe sans le concours des travailleurs serait une façon de la faire contre eux», disait l'autre jour François Mitterrand devant le Parlement européen, à Strasbourg.

Que ce même thème soit repris en Suisse pour critiquer «cette Europe des industriels, des commerçants et des financiers» paraît en revanche plus discutable.

En effet, les dispositions déjà prises, et celles qui le seront, feront de l'Europe un espace qui ne sera certainement pas moins social que ne l'est actuellement la Suisse.

Des directives (lois communautaires) sont en vigueur notamment en matière de licenciements collectifs, de droits des travailleurs, de fusions et de restructurations d'entreprises, d'égalité entre hommes et femmes. Le droit de la société anonyme européenne comportera des dispositions relatives aux droits d'information et de consultation des salariés.

On chercherait en vain des mesures équivalentes chez nous. L'entreprise Favag, de Neuchâtel, qui licencie en masse pour la quatrième fois en trois ans, au point qu'elle va cette fois pouvoir définitivement fermer ses portes, ne s'est pas trop préoccupée des dispositions de la Convention collective de travail de la métallurgie qui prévoient une consultation des partenaires sociaux dans de tels cas.

Le patronat de l'horlogerie qui a demandé à plusieurs reprises au cours de ces dernières années aux salariés de faire preuve de compréhension à l'égard d'une branche en difficultés, et de se contenter par conséquent de compensations partielles du renchérissement, refuse aujourd'hui sec et net d'entrer en matière sur un quelconque rattrapage, bien que les affaires soient redevenues florissantes, au point d'ailleurs que, récemment, Nicolas Hayek n'hésitait pas à faire savoir que SMH était à nouveau une entreprise prospère, ayant remboursé ses dettes et s'apprêtant à racheter des sociétés.

Dans la métallurgie, on rencontre de plus en plus fréquemment des dirigeants qui refusent de parler de compensation de la hausse du coût de la vie. Ils n'acceptent de discuter que d'une augmentation globale de la masse salariale, et refusent de faire une distinction entre ce qui relève de la simple compensation du renchérissement, du partage des gains de la productivité et de ce qui serait nécessaire pour relever les bas salaires. Cette attitude n'est pas innocente. Elle a pour but de mettre sous pression les membres des commissions d'entreprise, et d'engager les négociations dans un climat qui les arrange.

Mme Margaret Thatcher vit en Grande-Bretagne, mais c'est en Suisse qu'elle règne!

Tout cela pour dire que nous avons certainement aussi de bonnes raisons pour déplorer que le grand marché européen ne soit pas davantage social qu'il ne l'est. Mais, de grâce, que la paille qui est dans l'œil de nos voisins ne nous fasse pas oublier la poutre qui est dans le nôtre. Ou, selon l'idée dont *Domaine public* s'est inspiré dès ses débuts: commençons par balayer devant notre porte.

Que toutes celles et tous ceux qui pensent que le projet communautaire a du bon, qu'il constitue probablement, pour la Suisse aussi, la seule solution valable pour assurer la paix et la prospérité dans l'Europe de demain, concentrent leurs efforts sur ce qui se passe en Suisse afin d'éviter que ce pays ne finisse par être montré du doigt tant il traite les salariés pour quantité négligeable.

Jean-Pierre Ghelfi

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Jean-Pierre Ghelfi est économiste et député au Grand Conseil neuchâtelois.

POLITIQUE AGRICOLE

Des critères écologiques

(*jd*) Trois initiatives populaires sont annoncées qui visent à donner une nouvelle base constitutionnelle à la politique agricole. La Société suisse pour la protection de l'environnement et la Fondation pour l'encouragement de l'agriculture biologique ont choisi une voie plus simple et plus directe. Si les directives qu'elles proposent sont appliquées par les paysans, l'agriculture suisse peut se retrouver dans sept ans à mi-chemin entre la production intrégrée — aussi peu de produits chimiques que nécessaire — et la production biologique — suppression des produits chimiques. Cette voie n'implique ni coûts supplémentaires pour la Confédération ni augmentation des prix agricoles; par contre elle permet de réduire de 30 à 50% l'usage des pesticides et de renoncer presque complètement aux nitrates et aux phosphates, ce qui conduit à une amélioration de la fertilité des sols et à une diminution sensible de la pollution des eaux. La mise en œuvre de ces directives n'exige qu'une révision de la loi sur l'agriculture, une opération qui paraît réalisable tant sont nombreux les partis et les organisations qui postulent une politique agricole conforme aux critères écologiques.

Déjà le canton de Berne a décidé de verser une prime unique de 10'000 à 15'000 francs aux exploitants désireux de passer à la culture biologique. Une révision récente de la loi sur l'agriculture permet au canton du Jura de soutenir ce type de culture. Schwytz, Argovie et Thurgovie étudient la possibilité d'un tel soutien. ■